

Guide d'application des mesures sanitaires à la Faculté de Médecine Vétérinaire en contexte de pandémie COVID-19

Préparé par Dre Marion ALLANO, DMV, DACVIM-LA, Agente de biosécurité vétérinaire
Version de septembre 2020.

Modifiée le 15 octobre 2020, le 13 novembre 2020, le 26 avril 2021 (p. 3, p. 8, p. 9, p. 10, p. 19)

Contexte et objectifs

Avant de se présenter sur le Campus de la FMV

L'accès au Campus

Distanciation physique

Équipements de protection

Mesures d'hygiène et de nettoyage / désinfection

Spécificités de fonctionnement

Spécificité pour les nouveaux arrivants à la FMV

Quoi faire en cas de symptômes associés à la COVID-19 qui se déclarent sur le Campus ?

Quoi faire en cas de symptômes associés à la COVID-19 qui se déclarent lors d'un stage à l'extérieur du Campus ?

Annexes

Contexte et objectifs

Dans le contexte de pandémie de COVID-19, la Faculté de Médecine Vétérinaire (FMV) a revu son fonctionnement de manière à réduire au minimum les risques d'introduction et/ou de transmission du SARS-CoV-2 au sein du Campus facultaire et de ses locaux.

Les objectifs sont d'une part de protéger au mieux la santé du personnel, des étudiants, de la clientèle le cas échéant et d'autre part d'assurer de façon sécuritaire le bon fonctionnement de la recherche, l'enseignement des sciences vétérinaires et les services essentiels à la communauté.

Ce guide est une synthèse des mesures sanitaires mises en place à la FMV au cours de la pandémie. Il s'adresse à toute la communauté facultaire. Un grand nombre de recommandations universitaires sont également disponibles sur le site <https://infocovid19.umontreal.ca/accueil/>.

Les mesures sanitaires décrites dans ce guide pourraient être sujettes à changement en fonction de l'évolution des contextes épidémiologiques nationaux, provinciaux et locaux, des données probantes de la littérature médicale ainsi que des directives de la Santé Publique.

Avant de se présenter sur le Campus

1. Autoévaluation quotidienne

Chaque membre de la communauté facultaire porte la **responsabilité individuelle de procéder à une autoévaluation quotidienne de son état de santé AVANT de se rendre sur le campus** de la Faculté de Médecine Vétérinaire (FMV).

L'accès au Campus et au lieu de travail ou d'étude n'est pas autorisé notamment en cas de symptômes associés à la COVID-19 (Annexe 1). Pour consulter la liste exhaustive des conditions pour lesquelles il est indiqué de rester à la maison et de ne pas se présenter sur le campus de la FMV, veuillez consulter le **questionnaire d'autoévaluation** disponible sur le site <https://infocovid19.umontreal.ca/autoevaluation/>.

2. Qui appeler en cas de symptômes associés à la COVID-19 ?

Si vous deviez rester à la maison suite à votre autoévaluation, veuillez contacter **les autorités de santé publique (au 1-877-644-4545 ou le 811)** pour recevoir les recommandations d'isolement et/ou de dépistage **et contacter votre personne référente (Annexe 1)** pour l'avertir de votre absence. Nous vous demandons d'effectuer le suivi de votre situation auprès de votre personne référente ainsi que de coordonner votre retour sur le Campus avec elle.

	Heures normales Du lundi au vendredi de 7h à 17h	Soir, fin de semaine, fériés
Étudiants de 1 ^{ère} à 4 ^{ème} année	Louise St-Germain 450-773-8521 poste 8686	1. Louise St-Germain 2. *Marie Archambault 450-773-8521 poste 8679
Étudiants en stage préclinique		
Étudiants de 5 ^{ème} année	Isabelle Jarry-Guimont 450-773-8521 poste 8210	
Internes et Résidents employés au CHUV et du SD	Geneviève Michon 450-773-8521 poste 51452	Garde administrative RH 438-826-1715
Personnel de soutien du CHUV	Superviseur hospitalier attitré	
Cliniciens enseignants	1. Guy St-Jean (450-773-8521 poste 38783) ou Pascal Dubreuil (SD, 514-343-6111 poste 8266) 2. *David Francoz (514-343-6111 poste 8682)	

Enseignants en médecine vétérinaire	<ol style="list-style-type: none"> 1. David Francoz 2. *Isabelle Daneau (450-773-8521 poste 8226)
Auxiliaires d'enseignement	<ol style="list-style-type: none"> 1. Isabelle Daneau 2. *David Francoz
Étudiants aux cycles supérieurs	Pour les étudiants assignés en laboratoires, informer son directeur de recherche et Christine Blondin (450-773-8521 poste 8520)
Personnel administratif de la FMV	Son supérieur immédiat
Personnel employé de la recherche	Sonia Daoust Sonia.daoust@umontreal.ca
Professeurs	<ol style="list-style-type: none"> 1. Son directeur de département 2. *David Francoz
Personnel employé du SD	<ol style="list-style-type: none"> 1. Véronique Boyer (450-773-8521 poste 8534) 2. *Véronique Allard (450-773-8521 poste 8670)
Personnel employé du FANI	Son supérieur immédiat

* En l'absence de la personne mentionnée au point 1.

L'accès au Campus de la FMV

1. Portes accessibles

Les accès sont restreints, notifiés par les flèches en rouges :



- Les entrées n° 1, 2 et 3 (respectivement portes 1407-X du pavillon d'anatomie, 1917-X et 1977-X du pavillon 626) sont dédiées à l'accès vers le pavillon principal, les salles de classe et les laboratoires ;
- Les entrées n° 4 et 6 (respectivement le 1425 Régie du Campus et la porte 1) sont à privilégier pour l'accès au CHUV par les étudiants ;
- L'entrée n° 5 (le 1525) est réservée aux entrées contrôlées de la clientèle du CHUV ;
- L'entrée n° 7 donne accès au pavillon 620-621 (le 1500 rue des Vétérinaires, porte 1474-X) pour se rendre au local 0448 et aux casiers;
- Les entrées notifiées par des étoiles sont restreintes aux employés du CHUV ;

- Les accès au pavillon de santé publique et au pavillon 622 (clinique Ambulatoire à l'Étage 1) sont sécurisés en tout temps : une carte d'accès est nécessaire y compris pour les étudiants effectuant leur stage à la clinique Ambulatoire.

2. Accès restreint du public au CHUV

De façon à respecter les consignes de distanciation physique au sein des locaux du CHUV, le public ne peut pas accompagner son animal sauf circonstances exceptionnelles et ce depuis le début de la pandémie.

Depuis le mois de juin 2020, **un accès restreint à la salle d'attente des animaux de compagnie uniquement est permise en nombre limité pour les clients ayant répondu NON au questionnaire COVID-19.** Le port du masque est obligatoire en tout temps, ainsi que le lavage des mains à l'entrée et à la sortie et le respect de la distanciation physique (des affiches et du marquage au sol ont été disposés à cet effet). Du personnel de soutien additionnel est mis en place pour veiller à l'application des mesures sanitaires et au rehaussement de la désinfection des surfaces à contacts fréquents dans cette zone.

Chaque propriétaire est soumis à un questionnaire COVID-19 concernant son état de santé, ainsi que celui de son animal avant l'admission de ce dernier au CHUV.

- « Avez-vous présenté ou présentez-vous des symptômes associés à la COVID-19 (fièvre ou toux ou difficultés respiratoires ou mal de gorge ou perte de goût/odorat subit ou faiblesse ou courbatures ou vomissements ou diarrhée), avez-vous été mis en isolement par la Santé Publique, avez-vous reçu un résultat positif ou êtes-vous en attente de résultat de test dans les 14 derniers jours ?
- Avez-vous présenté des contacts étroits avec une personne rencontrant l'une ou l'autre des conditions précédentes dans les 14 derniers jours?
- Avez-vous voyagé à l'extérieur du Canada dans les 14 derniers jours ?
- Au meilleur de vos connaissances, est-ce qu'une personne ayant répondu OUI aux questions précédentes a eu des contacts avec ou s'est occupé de votre animal dans les 14 derniers jours? »

Si un client répond OUI à l'une des 3 premières questions, il ne peut pas se présenter au CHUV, même pour y déposer son animal. Il se fait remplacer par une personne qui est en mesure de répondre NON à ces 3 questions.

Distanciation physique

Pour rappel, le respect de la distanciation physique demeure la mesure la plus efficace pour réduire les risques de transmission du virus (hiérarchie des mesures de contrôle, par l'INSPQ en Annexe 2).

1. Aménagement des espaces

Les espaces partagés du Campus de la FMV ont été aménagés de façon à permettre le respect de la distanciation physique (2 mètres) entre les personnes. De nombreux locaux possèdent sur leur porte l'indication du nombre maximal d'occupants par pièce à respecter. Cela implique parfois d'alterner les présences au besoin (exemple vestiaires ou bureaux partagés).

Dans les salles de classe, les places ont été identifiées et les étudiants sont invités à conserver leur place tout au long de l'année. Dans les laboratoires et certaines salles de travail, les places qui peuvent être occupées sont signalées d'un crochet vert.

Dans les aires où les patients sont examinés, traités et hospitalisés, le nombre de personnes impliquées dans les interventions est réduit au minimum permettant d'avoir une qualité de soins et/ou de l'enseignement clinique optimale, sous la responsabilité du vétérinaire sénior présent.

2. Barrières physiques

Des barrières physiques (plexiglass) ont été installées à certains postes de service et d'accueil pertinents.

3. Sens de circulation et repères visuels

De l'affichage sur les portes et du marquage au sol ont été disposés, notamment dans les salles de classe et les laboratoires pour faciliter la circulation dans les locaux et le respect de la distanciation physique. Les membres de la communauté sont invités à les repérer et les respecter.



Équipements de protection

1. Port du masque et de la protection oculaire

Le port du masque de procédure est obligatoire en tout temps sur le Campus de la FMV dans les aires communes et dans tous les locaux au CHUV. Les exceptions sont les aires de consommation lorsque l'on dîne ou lorsqu'un occupant est seul dans son bureau personnel. Depuis janvier 2021, le port du masque de tissu n'est plus permis sur le Campus de la FMV.

Lorsque la distanciation physique ne peut pas être respectée (exemple : au CHUV, dans les laboratoires d'enseignement ou dans les stages précliniques), **le port du masque de procédure ET d'une protection oculaire est obligatoire (visière ou lunettes de protection) pour tous.**

Le masque doit être changé au minimum aux 4 heures ou plus tôt si le masque est mouillé, souillé ou brisé. Les mains doivent être lavées avant et après mettre ou retirer un masque. Une vidéo décrivant les bonnes pratiques encadrant le port du masque est disponible ici <https://www.youtube.com/watch?v=2y3RKBrKK6c&feature=youtu.be>.

2. Équipement de protection personnelle lors de patients provenant d'un foyer COVID-19 ou présentant des symptômes compatibles avec la COVID-19 au CHUV

Lorsqu'un animal a eu des contacts directs avec une personne ayant répondu OUI au questionnaire COVID-19 et/ou si un animal d'une espèce susceptible à la COVID-19 présente des signes compatibles avec la COVID-19 (furet, vison, hamster, chat, chien), il est considéré comme niveau II en termes de statut infectieux.

Dans ce cas, l'équipe médicale est avertie avant la prise en charge pour respecter les différentes mesures : équipement de protection, lieu d'admission et d'hospitalisation etc. Le tableau suivant (*Recommandations concernant le port d'équipement de protection - COVID-19*, en page 10) détaille les équipements de protection personnelle adaptés aux différentes situations. À tout le moins, un sarrau et des gants sont obligatoires. Les protections respiratoires (masque de procédure ou N95) et oculaires (visière ou lunettes étanches) sont à adapter en fonction de l'espèce et de la présentation clinique.

Le détail des mesures de biosécurité (lieu d'examen et hospitalisation, nettoyage et désinfection etc.) en lien avec la prise en charge d'un patient niveau II provenant d'un foyer COVID-19 ou présentant des symptômes compatibles avec la COVID-19 se trouve sur la page intranet du CHUV (consulter sur l'intranet CHUV les *Directives HAC, HÉ-HAF, Clinique et service ambulatoires* <https://chuv.umontreal.ca/intranet/#1585681274129-3e3eba1f-3308>).

Il n'est pas prévu que les étudiants en stages précliniques et cliniques participent à la prise en charge des patients niveau II provenant d'un foyer COVID-19 ou présentant des symptômes compatibles avec la COVID-19.

Recommandations concernant le port d'équipement de protection - COVID-19 – Mars 2021

	Tenue vestimentaire	Gants ^a	Masques		Protection oculaire		RÉSUMÉ
			Procédure	N95 ou demi-masques	Lunettes	Visière	
Obligatoire en tout temps	Scrub et pantalons réguliers	Pas obligatoire	X				
Si moins de 2 mètres	Scrub et pantalons réguliers	Selon la procédure	X		X ^b OU X		 OU 
NIVEAU II Patient venant d'un foyer COVID et/ou présentant des signes compatibles avec la COVID (chat, chien)	Contact - gouttelettes		X			X	 
	Aérosol			X	Fermées		 
	Ambulatoire			X			X
NIVEAU II Patient présentant des signes compatibles avec la COVID (Furet, hamster, vison)				X			 

a. Dans toutes les circonstances et d'autant plus lors d'absence de port obligatoire de gants, la fréquence de lavage des mains doit être rehaussée.

b. Les lunettes ouvertes peuvent être substituée en toute circonstance par des lunettes fermées (étanches) ou une visière.

3. Disposition et entretien des équipements de protection

Les masques de procédure sont changés au minimum aux 4 heures ou plus tôt s'ils sont mouillés, souillés ou brisés. Il est recommandé de couper les attaches avant de les jeter. Ils sont jetés dans les poubelles de recyclage disposés aux différents points d'entrée.

Les visières et lunettes de protection sont à usage strictement individuel. Il est indiqué de procéder au nettoyage et à la désinfection des protections oculaires à la fin de la journée ou dès que souillée, à l'aide des produits mis à disposition.

Le port des masques respirateurs N95 ou des demi-masques à cartouche nécessite d'avoir réalisé préalablement une séance d'ajustement (« Fit-test ») pour qu'ils soient portés de façon efficace et sécuritaire. Le port de masques respirateurs est obligatoire au laboratoire d'anatomie et indiqué dans certaines circonstances bien précises au CHUV ou pour certaines activités de recherche. Le responsable de l'unité est contacté pour plus de détails sur la disponibilité et l'entretien de ce type de masques.

De l'équipement de protection additionnel est disponible à la vente au Service d'Impression de l'UdeM (2^e étage du pavillon principal) :

- 5 masques chirurgicaux 5 \$ plus taxes
- Visière de protection 6 \$ plus taxes

Le paiement doit obligatoirement se faire par carte de débit ou de crédit.

Mesures d'hygiène et de nettoyage / désinfection

1. Lavage des mains

L'hygiène des mains est obligatoire pour tous à l'entrée et à la sortie du Campus de la FMV. Des stations de désinfection des mains avec une solution hydroalcoolique sont disposées à tous les points d'entrée. Également la fréquence du lavage des mains au cours de la journée doit être rehaussée. Si les mains sont visiblement souillées, l'eau et le savon doivent être utilisés. Le temps minimal requis est de 20 secondes pour couvrir toutes les surfaces et assurer un temps de contact optimal. Même si des stations de lavage de main ont été disposés aux différents points d'accès de la FMV, les membres de la communauté sont encouragés d'apporter leur propre bouteille de solution hydroalcoolique.

Voici les situations dans lesquelles le lavage des mains doit être réalisé :

- ✓ À l'arrivée et au départ du Campus ;
- ✓ Avant et après avoir touché du matériel partagé ;
- ✓ Avant et après mettre/retirer des équipements de protection personnelle ;
- ✓ Avant et après les pauses et périodes de repas ;
- ✓ Avant et après l'utilisation de la salle de bain.

Pour rappel, le port de gants ne se substitue pas au lavage des mains.

Une courte vidéo décrivant la procédure du lavage des mains est disponible, ainsi que les mesures d'hygiène de base à observer (Annexe 3).

<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/video/covid-19-lavage-mains.html>

2. Tenue vestimentaire et affaires personnelles

Tout membre de la communauté respecte le code vestimentaire en vigueur dans son unité (laboratoires de recherche et d'enseignement, CHUV, SD et FANI).

Les étudiants en stage clinique sont invités à se changer et à utiliser les casiers qui leur sont dédiés au sous-sol du pavillon 620-621 (au 1500 rue des Vétérinaires, à proximité de la salle 0448). Les effets personnels sont déposés dans les casiers.

3. Consommation de nourriture

Il est possible de consommer de la nourriture dans les aires désignées ci-dessous :

- Pour le personnel employé de la Faculté et les étudiants aux cycles supérieurs : la Verrière, le Presse Café et les locaux désignés à cet effet au sein des différentes unités de la FMV ;
- Pour les étudiants au premier cycle : le Café Étudiant, la salle communautaire et le 0448 (de 11h à 14h).

Chacun a la responsabilité individuelle de procéder au nettoyage et à la désinfection des surfaces utilisées après usage à l'aide des produits désinfectants mis à disposition (vaporisateurs et essuie-tout ou lingettes désinfectantes). La procédure de nettoyage et désinfection est décrite à l'annexe 4.

Pour rappel, le retrait du masque dans ces espaces est autorisé uniquement lors du dîner et le respect de la distanciation physique est primordial.

Il est déconseillé de boire directement aux fontaines à eau, mais plutôt de les utiliser pour le remplissage des gourdes. Les membres de la communauté sont encouragés à apporter leur propre contenant fermé pour les breuvages.

Si des membres de la communauté consomment de la nourriture dans leur bureau personnel, il est attendu que ceux-ci procèdent au nettoyage et à la désinfection des surfaces après usage. Les déchets périssables devraient être déposés dans les poubelles disposées à cet effet dans les couloirs principaux ou bien les amener au domicile.

4. Matériel partagé

Le partage de matériel doit être réduit au minimum dans la mesure du possible, tel que les stylos, les documents etc. Les étudiants sont encouragés à apporter leur propre ordinateur portable. Pour tout matériel partagé (imprimante, scanner, téléphone etc.), il est recommandé de procéder à une désinfection avant et après utilisation à l'aide des produits désinfectants mis à disposition (vaporisateurs et essuie-tout ou lingettes désinfectantes). Si un clavier d'ordinateur est recouvert, le couvre-clavier doit être désinfecté de la même façon.

Lorsque des téléphones partagés sont utilisés (exemple : couloir ou salle de travail commune), il est indiqué de conserver son masque en tout temps.

Les équipements de protection sont à usage individuel et ne doivent pas être partagés (visières, lunettes de protection, masques, gants etc..).

5. Désinfection des stations de travail et des postes personnels

Des membres de la Direction des Immeubles (DI) sont déployés au sein des locaux de la FMV pour **augmenter la fréquence de nettoyage des surfaces à contacts fréquents des aires partagées** (aire de consommation, vestiaires, toilettes, couloirs, etc.) : poignées de portes et tiroirs, buvette, accoudoirs de chaise, interrupteurs, etc.

Tout membre travaillant ou étudiant sur le Campus a la responsabilité **de nettoyer et désinfecter les surfaces de son propre poste de travail après usage, qu'il soit partagé ou non.** Le matériel nécessaire (vaporisateur et essuie-tout ou lingettes désinfectantes) est à disposition dans les aires communes et les bureaux partagés.

La procédure de nettoyage et désinfection est décrite en Annexe 4.

Spécificités de fonctionnement

1. Activités de recherche

Tout membre du personnel de la recherche qui reprend ses activités en présentiel sur le Campus doit avoir complété la formation obligatoire COVID-19 « Conduite de la Recherche en présentiel » et avoir obtenu son Certificat. La formation ainsi que des informations additionnelles sont disponibles ici <https://recherche.umontreal.ca/covid-19/>.

Pour se rendre sur le Campus, les membres du personnel de la recherche doivent avoir sur soi en tout temps le Certificat et suivre à la lettre le plan de mitigation déposé par le professeur-chercheur. Chaque plan de mitigation détaille le fonctionnement des laboratoires et des activités de recherche adapté à chaque projet, en contexte de pandémie de COVID-19.

2. Laboratoires d'enseignement (Annexe 5)

Les étudiants doivent avoir leur carte d'étudiant en tout temps et la scanner avant le début des laboratoires pour signaler leur présence. Le port du masque de procédure et de la protection oculaire est obligatoire en tout temps.

3. Activités du CHUV

Se référer au Guide d'application des mesures sanitaires du CHUV en contexte de pandémie de COVID-19.

4. Activités ambulatoires cliniques ou de recherche

Les étudiants en stage ambulatoire sont invités à se changer aux casiers localisés au sous-sol du 1500, proche du local 0448. Aussi tous les effets personnels non nécessaires pour le stage doivent être laissés dans les casiers. Une salle de ronde dédiée aux étudiants en stage au pavillon 622 prévoit une place assise pour chacun des étudiants. La place devra être conservée individuellement pour toute la semaine de stage.

Le port du masque de procédure et des lunettes de protection est obligatoire dans les véhicules pour tous les passagers. La seule exception est le conducteur dans la situation où il est assis seul à l'avant avec une cloison rigide (polycarbonate) entre les passagers avant et arrière.

Les recommandations suivantes s'appliquent :

- ✓ Les équipes restent stables au cours de la semaine de stage clinique et chaque personne occupe la même place ;
- ✓ Il ne devrait pas y avoir de recirculation d'air dans le véhicule et si la température le permet, les vitres peuvent être légèrement ouvertes ;
- ✓ Le véhicule doit être nettoyé après chaque journée, notamment les surfaces fréquemment touchées ainsi que la cloison rigide si elle est présente ;
- ✓ Le lavage des mains doit se faire avant d'entrer dans le véhicule.

Spécificités pour les nouveaux arrivants à la FMV

Tout nouvel arrivant qui provient de l'étranger doit s'assurer de disposer des permis de séjour adapté à sa condition. Veuillez vous assurer du type de document requis dans votre situation.

Un plan d'isolement obligatoire de 14 jours est requis à votre arrivée et vous sera demandé à l'arrivée aux Douanes canadiennes. Le plan d'isolement comporte toutes les informations concernant la réalisation pratique de votre isolement de 14 jours à votre arrivée au Québec, notamment les détails concernant :

- Le déplacement depuis l'aéroport jusqu'à votre lieu d'isolement ;
- Les caractéristiques du lieu d'isolement : la colocation avec un autre membre résidant au Québec n'est pas autorisée ou bien vous devrez fournir les preuves que vous êtes en mesure de vous isoler de vos colocataires (salle de bain, entrée/sortie, repas etc.) ;
- La réalisation de vos achats (nourriture, fournitures diverses etc.)

Toute l'information nécessaire et détaillée pour les étudiants internationaux est disponible sur le site du Bureaux des Étudiants Internationaux (BEI) de l'Université de Montréal : http://www.bei.umontreal.ca/bei/sys_etapes.htm.

Pour le personnel non étudiant, veuillez vous référer au document fédéral suivant : <https://www.canada.ca/content/dam/phac-aspc/documents/services/publications/diseases-conditions/coronavirus/covid-19-travellers-without-symptoms-returning-canada/covid-19-voyageurs-ne-presentant-pas-symptomes-retournant-canada-fra.pdf>.

Quoi faire en cas de symptômes associés à la COVID-19 qui se déclarent sur le Campus de la FMV ?

1. Mettre un masque si ce n'est pas déjà le cas ;
2. Se laver les mains ;
3. S'isoler immédiatement en fonction de sa localisation la plus proche :
 - ✓ Pavillon principal : 1139
 - ✓ Pavillon 622 : local 117
 - ✓ Hôpital des animaux de compagnie : local de l'Infirmierie (local 1328)
 - ✓ Hôpital des grands animaux : à l'extérieur si proche d'une sortie
 - ✓ Si éloigné de chacun de ses locaux et que les conditions météorologiques ne permettent pas de s'isoler à l'extérieur : la toilette la plus proche.
4. Contacter sa personne référente (Annexe 1) pour avertir de ses symptômes, sa localisation et de son départ.
5. Appeler la ligne COVID-19 : 1-877-644-4545 ou 811
6. Organiser le retour au domicile suivant les recommandations de la santé publique :
 - ✓ Recenser ses effets personnels indispensables que l'on doit récupérer ;
 - ✓ Sortir du campus en évitant tout contact à moins de 2 mètres avec les autres personnes et en minimisant les contacts avec les surfaces.

Quoi faire en cas de symptômes associés à la COVID-19 qui se déclarent lors d'un stage ambulatoire à l'extérieur des locaux du CHUV ?

1. Mettre un masque si ce n'est pas déjà le cas ;
2. Se laver les mains ;
3. Se tenir à plus de 2 mètres des autres personnes ;
4. Contacter sa personne référente (Annexe 1) pour avertir de ses symptômes et sa localisation.
5. Appeler la ligne COVID-19 : 1-877-644-4545 ou 811
6. Le membre du personnel enseignant appelle l'un des contacts suivants pour organiser le rapatriement de l'étudiant au Campus de la FMV suivant les recommandations de la santé publique (rapatriement en taxi par la compagnie Taxi Windsor St-Hyacinthe Inc.) :
 - a. Contacts pendant les heures normales (lundi au vendredi de 7h à 17h) : une des trois personnes suivantes
 - i. Isabelle Jarry-Guimont poste 8210
 - ii. Serge Goulet poste 30191
 - iii. Patrick Sabourin poste 8653
 - b. Contacts hors des heures normales, samedi, dimanche et jours fériés
 - i. Garde administrative CHUV : 514-821-2586
 - c. Préciser le nom de l'étudiant et qu'il s'agit de transporter un étudiant de la FMV qui présente des symptômes associés à la COVID-19.
7. Organiser le retour au domicile selon les recommandations de la santé publique :
 - ✓ Recenser ses effets personnels indispensables que l'on doit récupérer ;
 - ✓ Sortir du campus en évitant tout contact à moins de 2 mètres avec les autres personnes et en minimisant les contacts avec les surfaces.

Annexe 1 : Autoévaluation quotidienne, liste des symptômes et qui appeler en cas de symptômes

1. *Autoévaluation quotidienne* : <https://infocovid19.umontreal.ca/autoevaluation/>
2. *Liste des symptômes associés à la COVID-19*
 - a. Température égale ou supérieure à 38°C ou 100,4°F ;
 - b. Perte soudaine du sens de l'odorat avec ou sans perte de goût ;
 - c. Symptômes respiratoires : toux (nouvelle ou aggravée), essoufflement, difficulté à respirer, mal de gorge ;
 - d. Symptômes gastro-intestinaux : vomissements, diarrhée ;
 - e. Symptômes généraux : fatigue intense, perte d'appétit importante, douleurs musculaires (non liées à un effort physique).
3. *Liste des personnes référentes*

	Heures normales Du lundi au vendredi de 7h à 17h	Soir, fin de semaine, fériés
Étudiants de 1 ^{ère} à 4 ^{ème} année	Louise St-Germain 450-773-8521 poste 8686	1. Louise St-Germain 2. *Marie Archambault 450-773-8521 poste 8679
Étudiants en stage préclinique		
Étudiants de 5 ^{ème} année	Isabelle Jarry-Guimont 450-773-8521 poste 8210	
Internes et Résidents employés au CHUV et du SD	Geneviève Michon 450-773-8521 poste 51452	Garde administrative RH 438-826-1715
Personnel de soutien du CHUV	Superviseur hospitalier attitré	
Cliniciens enseignants	1. Guy St-Jean (450-773-8521 poste 38783) ou Pascal Dubreuil (SD, 514-343-6111 poste 8266) 2. *David Francoz (514-343-6111 poste 8682)	
Enseignants en médecine vétérinaire	1. David Francoz 2. *Isabelle Daneau (450-773-8521 poste 8226)	
Auxiliaires d'enseignement	1. Isabelle Daneau 2. *David Francoz	

Étudiants aux cycles supérieurs	Pour les étudiants assignés en laboratoires, informer son directeur de recherche et Christine Blondin (450-773-8521 poste 8520)
Personnel administratif de la FMV	Son supérieur immédiat
Personnel employé de la recherche	Sonia Daoust Sonia.daoust@umontreal.ca
Professeurs	<ol style="list-style-type: none"> 1. Son directeur de département 2. *David Francoz
Personnel employé du SD	<ol style="list-style-type: none"> 1. Véronique Boyer (450-773-8521 poste 8534) 2. *Véronique Allard (450-773-8521 poste 8670)
Personnel employé du FANI	Son supérieur immédiat

* En l'absence de la personne mentionnée au point 1.

Annexe 2 : Hiérarchie des mesures de prévention et contrôle du SARS-CoV-2



Références :

INSPQ, Groupe de travail SAT-COVID-19, Direction des risques biologiques et de la santé au travail, « Hiérarchie des mesures de contrôle en milieu de travail », dernière mise à jour le 5 octobre 2020.

<https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/3022-hierarchie-mesures-contrôle-milieus-travail-covid19.pdf>

Annexe 3 : Promotion des mesures d'hygiène

1. Lavage des mains

<https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/video/covid-19-lavage-mains.html>

2. Étiquette respiratoire

Qu'est-ce que l'étiquette respiratoire ?

- Tousser ou éternuer dans le pli du bras et non dans les mains ;
- Utiliser des mouchoirs à usage unique ;
- Jeter tout mouchoir jetable utilisé et se laver les mains.

<https://www.inspq.gc.ca/sites/default/files/covid/formation-sante-au-travail/animations/etiquette-respiratoire/story.html>

3. Bonnes pratiques de port du masque

<https://www.youtube.com/watch?v=2y3RKBrKK6c&feature=youtu.be>

Annexe 4 : Nettoyage et désinfection des surfaces à contacts en contexte COVID-19

Les virus de la famille des Coronavirus sont facilement inactivés par l'usage du savon et détruits par la plupart des désinfectants ménagers.

Pour rappel, en cas de surface visiblement souillée ou de présence de matière organique, il est recommandé de nettoyer la surface à l'aide d'eau et d'un détergent standard, de rincer puis d'assécher la surface, avant de procéder à toute désinfection. Cette étape est indispensable pour permettre à l'étape de désinfection d'être efficace.

Exemple de surfaces à contacts fréquents dans un bureau :

- Toutes les surfaces horizontales fréquemment touchées (comptoirs et bureaux) ;
- Accoudoirs de chaise ;
- Clavier d'ordinateur, souris, téléphone fixe ;
- Poignées de porte (intérieur/extérieur) et interrupteurs.

Les types désinfectants utilisables pour le nettoyage environnemental sont les suivants¹, en suivant les recommandations du manufacturier pour le temps de contact, le type de surface et le port d'équipement de protection (gants par exemple) :

- Produits à base de dilution d'eau de Javel : hypochlorite de sodium à 0,5% (1 partie d'eau de Javel commerciale à 5% dans 9 parties d'eau) ;
- Produits alcoolisés avec 70% d'alcool (exemple : lingettes imbibées d'alcool) ;
- Produits à base de peroxyde d'hydrogène à 0,5% (exemple Prevail™);
- Produits à base d'ammonium quaternaire.

1. Liste de désinfectants autorisés par Santé Canada (référence) :

<https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/desinfectants/covid-19/liste.html>

CONSIGNES OBLIGATOIRES DANS LES LABORATOIRES



LAVAGE DES MAINS



DISTANCIATION (2m)



CARTE UdeM



**MASQUE ET VISIÈRE
OU PROTECTION
OCULAIRE**

